



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 11 juin 2024

Présents : Marc DELECLUSE ; Marie Lise BOURGHELLE ; Maryse PAYEN ; Elisabeth ATMEARE ; Marie-Noëlle LEBRUN ; Alain GAUSIN ; Marjorie DEFRETIN ; Damien DALLA COSTA ; Eric MAJORCZYK ; Annie MATHON ; Guido GHERARDINI ; Jean Marc MACKRE ; Nadine DARCO ; Marie Laure DOXIN.

Excusés : Patrice WIESZCZOSZYNSKI donne pouvoir à Marc DELECLUSE.

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marjorie DEFRETIN a été nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 9 AVRIL 2024 => *Adopté à l'unanimité.*

III. DELIBERATIONS

❖ Affaires générales

1. **Jury criminel 2025 : constitution de la liste préparatoire de la liste des jurés de la cour d'assise du Nord**

Conformément aux dispositions du Code de procédure pénale, il appartient à Monsieur le maire de constituer publiquement la liste préparatoire des jurés pour l'année 2025. Cette liste est établie à partir de la liste générale des électeurs, par tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral, le nombre de jurés désigné pour la commune de Rieulay **étant de 1**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a désigné par tirage au sort les jurés suivants :

- ❖ Monsieur CLABAUX Hubert, domicilié 214 rue Jean Baptiste Fievet, 59 870 Rieulay,
- ❖ Monsieur THOLLIEZ Lionel, domicilié 22 rue des Sarts, 59 870 Rieulay,
- ❖ Madame MACCALLINI Josée, domiciliée 47 rue Jean Baptiste Fievet, 59 870 Rieulay.

=> Adopté à l'unanimité.

❖ Finances

2. **Délibération d'affectation des résultats 2023 – Modification**

Ajustement de l'affectation des résultats 2023 en y intégrant le déficit d'investissement de l'Office de tourisme de Rieulay (4 933.46) € et la régularisation de l'anomalie du solde d'exécution 2023 (Excédent – 002) de la section de fonctionnement (anomalie de 0.01 €)

=> Adopté par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Nadine Darcq et Marie Laure Doxin).

3. **Souscription d'un prêt pour l'acquisition d'un camion pour les services techniques**

Le conseil municipal a autorisé monsieur le maire à contracter auprès du Crédit Agricole, un emprunt d'un montant de 45 800 € pour l'achat d'un camion des services techniques et a autorisé Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt *=> Adopté à l'unanimité.*

4. Demande de subvention pour la réalisation d'une étude géothermique

La Commune souhaite étudier la possibilité de mettre en oeuvre un réseau de chaleur afin de dimensionner les besoins et les installations de surfaces, et étudier l'opportunité de création d'un réseau de chaleur basse température qui raccorderait les bâtiments communaux à une installation de production géothermique.

Dans le cadre du Fonds chaleur, l'ADEME propose une aide financière nationale pour la réalisation d'installations de production de chaleur et de froid à partir de la géothermie de surface et pourrait financer l'étude jusqu'à 70% de son montant Hors Taxe.

Informations liées au projet

Le coût prévisionnel total s'élève à 39 740 € HT, soit 47 688 € TTC.

Le montant HT de la subvention sollicitée auprès de l'ADEME au titre du Fond chaleur 2024 est estimé à 27 818 €.

=> Adopté à l'unanimité.

5. Délibération modificative

Considérant la nécessité d'effectuer des ajustements budgétaires qui font suites à :

- L'inscription de la cession de la Maison du terriil au BP 2024,
- Le projet d'étude géothermique et la demande subvention ADEME,
- Le prêt et l'acquisition d'un camion pour les services techniques,
- L'intégration du déficit investissement de l'Office du Tourisme,
- La régularisation de l'anomalie du solde d'exécution budgétaire 2023 (Excédent – 002) de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal a approuvé la décision modificative N°1 portant sur l'affectation d'un budget supplémentaire au BP 2024 et l'ajustements de divers virements de crédits

=> Adopté par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Nadine Darcq et Marie Laure Doxin).

6. Autorisation de désherbages des collections de la médiathèque

Régulations des collections de la Médiathèque et élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections tels que les documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire *=> Adopté à l'unanimité*

7. Rapport d'activités ADIL 2023

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités ADIL pour l'année 2023 transmis par Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

